

**Vérifier à l'audition**

**Soixante unième session ordinaire de l'Assemblée  
générale de l'Organisation des Nations Unies**

Réunion de haut niveau pour l'examen global approfondi de la  
mise en œuvre du Programme d'action en faveur des pays les  
moins avancés pour la décennie 2001-2010

**Intervention de Son Excellence Monsieur Moctar OUANE  
Ministre des Affaires étrangères et de la coopération  
internationale, Chef de délégation**

**New York, le 18 septembre 2006**

**Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,  
Mesdames, Messieurs,**

Permettez-moi, d'emblée, de féliciter et remercier Monsieur Anwarul K. CHOWDHURY, Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement, ainsi que tous ceux qui ont contribué à la bonne organisation de la présente réunion de haut niveau sur l'examen global approfondi à mi-parcours de la mise en oeuvre du Programme d'action pour les pays les moins avancés pour la décennie 2001 – 2010.

Grâce au leadership dynamique et efficace de Monsieur CHOWDHURY, la présente réunion se tient à bonne date et grâce à l'engagement de tous, nous sommes convaincus que cette revue aboutira à des résultats importants, permettant de poursuivre la mise en oeuvre des sept engagements du Programme d'action de Bruxelles.

Cinq ans après l'adoption dudit Programme, où en sommes-nous ?

Disons- le tout net : les résultats obtenus ne sont pas à hauteur de souhait et, subséquentement, les PMA et leurs partenaires au développement doivent consentir des efforts supplémentaires aux plans national, bilatéral, sous-régional, régional et mondial en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Bruxelles.

C'est dans cette perspective que je voudrais à présent et succinctement, partager avec vous l'expérience du Mali en l'occurrence.

**Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Mali a pris une part active à la Troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA, qui a adopté la Déclaration et le Programme d'action de Bruxelles.

Conséquemment, le gouvernement du Mali a adopté, dès 2002, un cadre unique de référence pour ses stratégies et politiques de développement dénommé Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) pour la période 2002 – 2006.

LE CSLP a été articulé sur trois axes recouvrant, au demeurant, les sept engagements du Programme d'action de Bruxelles, à savoir :

- le développement institutionnel, l'amélioration de la gouvernance et de la participation ;

- le développement des ressources humaines et l'accès aux services sociaux de base ;
- le développement des infrastructures de base et les secteurs productifs.

A cet égard, le rapport national de mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles a permis de faire les constats suivants :

- ✓ Concernant l'accès aux services sociaux de base :
  - le taux brut de scolarisation a augmenté de 9,66% passant de 64,4% en 2002 à 74% en 2005 ;
  - la proportion de la population vivant dans un rayon de 5 km d'un centre de santé est passée de 44% en 2002 à 50% en 2005 ;
  - la couverture vaccinale pour le DTCP3 est passée de 75% en 2002 à 90% en 2005 ;
  - l'accès à l'eau potable s'est étendu passant de 57% en 2002 à 66,1% en 2005 ;
  - le taux de mortalité maternelle et infantile, bien qu'ayant baissé, reste à un niveau préoccupant, respectivement de 500 pour cent mille naissances vivantes et de 113 pour mille.
- ✓ S'agissant des infrastructures de base :
  - la densité de lignes téléphoniques est passée de 1,02 ligne pour 100 habitants en 2002 à 7 lignes pour 100 habitants en 2005 ;
  - le taux d'accès global à l'électricité est passé de 12% en 2002 à 15,03% en 2005.
- ✓ Dans le domaine de la bonne gouvernance, des avancées significatives ont été réalisées avec l'adoption du plan de modernisation de l'administration et l'institutionnalisation d'un vérificateur général.

Pour autant, l'incidence globale de la pauvreté n'a pas diminué dans la période considérée, malgré le fait que l'économie malienne ait enregistré, dans l'intervalle un taux de croissance réel de l'ordre de 5,1% en moyenne de son PIB, ce qui est en deçà de l'objectif fixé par le CSLP qui était de 6,7%.

Ce constat s'applique aussi à la quasi-totalité des PMA.

Que faire ?

Rappelons d'abord ce truisme:

Il ne peut y avoir de réduction de la pauvreté sans une croissance économique durable et une redistribution équitable des fruits de cette croissance.

C'est pourquoi le Mali, tirant les enseignements de la mise en œuvre de son premier CSLP a élaboré un deuxième pour la période 2007-2011 qui met l'accent sur la croissance économique, notamment, le développement des secteurs productifs, la poursuite et la consolidation des réformes structurelles et le renforcement de l'accès aux services sociaux de base.

Il va s'en dire, ensuite que notre objectif de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2010 dépendra de l'engagement résolu de la communauté internationale d'accroître l'aide publique au développement, d'en améliorer l'efficacité et de favoriser la création d'un environnement international propice à l'insertion des PMA dans le commerce international, aux investissements étrangers directs et aux transferts de technologies.

S'y ajoute la nécessité d'une implication accrue du Bureau du Haut Représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement dans le plaidoyer auprès des donateurs et des agences de coopération ainsi que dans le renforcement des capacités des PMA, singulièrement en matière de commerce.

**Excellences,  
Mesdames, Messieurs,**

Terminant comme j'ai commencé, je voudrais souligner que le Mali attend que la déclaration que nous adopterons à l'issue de la présente réunion de haut niveau soit à la mesure des engagements qu'ensemble nous avons souscrits en 2001.

Car, comment admettre décevant qu'au moment où le monde est plus riche que jamais, le nombre d'habitants des PMA vivant dans la misère passe de 334 millions en 2000 à 471 millions en 2015 ?

Je vous remercie . /.